



Manifeste de la filière pour créer les conditions de marché favorables à la rénovation énergétique

Les rénovations des logements en France sont en perte de vitesse, notamment les rénovations énergétiques, alors même qu'elles devraient constituer la locomotive du secteur. Bien au contraire, le volume de chantiers plafonne, le nombre de dossiers MaPrimeRénov' est largement insuffisant et les ventes de produits et d'équipements ne décollent pas alors que le gouvernement a fixé à 900 000 le nombre de logements à rénover d'ici 2030.

Les causes sont connues : des changements de caps répétés en 2023/2024, une situation économique difficile, la complexité des dispositifs pour les particuliers et les professionnels, un développement accru des fraudes contribuant à la perte de confiance du grand public, et une mobilisation publique insuffisante pour répondre aux ambitions fixées par la France en lien avec les objectifs européens.

Sans réaction rapide, ces objectifs de décarbonation ne seront pas atteints avec des conséquences environnementales, sociales et économiques tant pour les ménages que pour les professionnels de la filière.

Face à ce défi, l'ensemble de la filière professionnelle **se mobilise collectivement pour susciter les conditions nécessaires à la relance du marché.**

Cette relance est cruciale car elle va permettre d'économiser l'énergie et de décarboner grâce aux systèmes thermiques performants, au pilotage énergétique et à l'amélioration de la performance de l'enveloppe des bâtiments, en s'appuyant sur un mix énergétique décarboné.

Ces conditions ne seront réalisées qu'au travers des principes suivants sur lesquels la filière s'accorde :

- S'appuyer sur le **savoir-faire de la filière élargie** et le tissu économique industriel franco-européen : il faut **soutenir la production et être intraitable contre les pratiques frauduleuses sur tous les maillons de la chaîne**
- **Simplifier plus encore le cadre administratif et les dispositifs d'aides pour gagner en cohérence, en lisibilité et en efficacité**
- **Financer la rénovation de manière pérenne et cohérente** avec les ambitions de la stratégie nationale bas-carbone **par le déploiement de moyens publics et privés puissants**

Dans un contexte d'intenses réflexions menées par le gouvernement sur le futur cadre de financement de la rénovation énergétique dès 2026, l'ensemble des acteurs appellent l'Etat à l'ouverture urgente de concertations. La filière ne peut être exclue de ces réflexions majeures qui structureront l'avenir du secteur et qui ne peuvent pas uniquement porter sur les enjeux budgétaires. Les leçons du blocage de MaPrimeRénov' début 2024 doivent être tirées et la filière concertée.



La filière propose des mesures concrètes pour réaliser cette vision commune. Elle en a identifié une vingtaine autour de la **simplification du parcours de rénovation** et d'un **renforcement des moyens d'actions et de soutien de l'Etat pour la relance et la surveillance du marché** via une loi de programmation de la transition écologique.

Les mesures à soumettre aux débats avec la filière et l'Etat

I. Relancer le marché de la rénovation énergétique

1. **Pérenniser un haut niveau de soutien à la rénovation énergétique**, qu'elle soit par geste ou globale, au-delà de 2025, sans augmentation du reste à charge, dans le but de maintenir une dynamique de marché durable
2. Dans le cadre de la rénovation par geste, maintenir le parcours actuel des ménages, en préservant les périmètres de **financement des travaux par les CEE d'une part et par MaPrimeRénov' d'autre part**.
3. Dans le cas des rénovations d'ampleur, **permettre à tous les ménages d'obtenir le versement progressif de l'aide de l'Anah** lors de la réalisation de chaque geste et non en fin de chantier afin de soulager la trésorerie des ménages et des entreprises.
4. **Créer un parcours incitatif de rénovation globale** en plusieurs étapes (logique de passeport propre à chaque logement pour aller progressivement vers une rénovation globale via une succession de gestes ou bouquet de travaux). A chaque étape réalisée, le versement des aides serait progressif et incitatif et permettrait éventuellement un bonus en fin de parcours pour inciter les ménages à finaliser la démarche de rénovation
5. **Créer un parcours digital et sécurisé** de la rénovation pour limiter les fraudes et rationaliser les contrôles
6. **Accélérer la rénovation des logements y compris ceux disposant d'un chauffage électrique peu performants, grâce au déploiement de toutes les solutions performantes et bas carbone**. Pour cela, intégrer ces solutions dans les dispositifs d'aide, et rendre ces opérations éligibles au taux réduit de TVA
7. Inciter les acquéreurs de passoires énergétiques à réaliser des travaux de rénovation en agissant sur une **réduction des droits de mutation**



8. **Lancer une campagne nationale d'information grand public** sur les bénéfices de la rénovation obtenus grâce aux systèmes thermiques performants, au pilotage énergétique et à l'isolation.
 9. **Maintenir le fonds vert à un niveau élevé** et proposer un plan d'actions pour la décarbonation des collectivités en garantissant une part dédiée dans la rénovation des bâtiments
 10. **S'appuyer sur la filière professionnelle et souveraine** (fabricants, distributeurs professionnels et entreprises du bâtiment) pour réaliser les objectifs de décarbonation du secteur
 11. **Soutenir dès 2026 les ménages aisés engagés** dans des actions de rénovation énergétique efficaces
 12. Concrétiser les gains attendus de performance obtenus après les rénovations par **l'accompagnement des occupants au pilotage énergétique pour la sobriété, et à la maintenance et l'entretien des équipements**
 13. **Simplifier encore les obligations administratives** pour engager des travaux de rénovation dans les copropriétés
- II. Développer des leviers innovants de financement de la rénovation en complément des aides de l'Etat**
14. Favoriser la rentabilité des travaux de rénovation grâce à des gains de surface sur le bâti existant, par exemple **en autorisant par principe la vente des droits à bâtir en surélévation**
 15. **Mobiliser de nouveaux instruments financiers de marché** dédié à la rénovation pour alléger le reste à charge des ménages, notamment avec le concours des banques
 16. Réaliser une **évaluation des politiques de soutien à la rénovation** mesurant notamment le respect des obligations d'interdiction de location des passoires énergétiques, l'obligation d'isoler en cas de travaux importants, la mise en accessibilité du bâtiment et l'obligation d'établir un plan pluriannuel de travaux. Le cas échéant, prendre des mesures pour en assurer la bonne application.



III. Adapter les dispositifs existants aux transitions environnementales, énergétiques et démographiques

17. **Faire évoluer l'Audit énergétique afin qu'il propose si possible au moins 2 scénarios avec des solutions bas carbone différentes** avec des performances énergétiques équivalentes
18. **Encourager la transformation du bâti**, dans le respect du bâti ancien et de ses caractéristiques, au regard des impératifs d'adaptation des logements liés aux enjeux cruciaux : de confort d'été, d'accessibilité, de vieillissement, de risques majeurs, d'adaptation au changement climatique, etc.
19. Développer **massivement la décarbonation des usages** (mobilités, chauffage, eau chaude sanitaire) pour concrétiser les objectifs fixés par la PPE.

IV. Mieux contrôler et lutter plus efficacement contre les fraudes

20. **Créer une base de données commune** (PNCEE, Obligés, ANAH, OPQ...) des demandes d'aides et des chantiers aidés afin que les organismes de qualification aient pleinement la capacité d'effectuer de réels contrôles aléatoires dans le cadre du RGE.
21. **Faciliter et accroître le partage d'information** entre les services de lutte contre les fraudes, les organismes qui versent les aides (ANAH, Obligés, collectivités...), les organismes de qualification et la DGCCRF.
22. **Sanctionner davantage le démarchage abusif** et les publicités mensongères qui par téléphone, message électronique ou sur les réseaux sociaux, visent la vente d'équipements ou de travaux pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, ou l'adaptation des logements.
23. **Permettre à la DGCCRF de suspendre ou retirer la qualification RGE** en cas d'anomalies graves détectées lors des contrôles, afin de neutraliser les grands fraudeurs, et rendre publique la liste des contrevenants (name and shame)